



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 15 février 2024

Clinique Durieux : décision de non certification de la Haute Autorité de Santé

Dans son rapport publié ce jour, la Haute Autorité de Santé (HAS) a décidé de ne pas certifier la Clinique Durieux et son centre d'hémodialyse associé.

Cette décision repose sur le constat d'écarts importants vis-à-vis des critères impératifs de sécurité du médicament, de respect des mesures d'hygiène, et de conduite d'une démarche de qualité et de sécurité des soins.

Les manquements constatés, notamment relatifs à la sécurité du médicament ou à l'hygiène des mains, sont circonscrits à certains services de la Clinique et ne remettent pas en cause la sécurité des soins au sein de l'ensemble de l'établissement. La Clinique Durieux s'est engagée dans des mesures immédiates, permettant de réduire les risques pour la sécurité des patients.

L'ARS La Réunion a engagé un accompagnement spécifique auprès de l'établissement afin que des mesures correctives soient mises en œuvre dans les plus brefs délais. Elle diligentera une inspection afin de vérifier que les normes de sécurité des soins sont bien respectées.

Décision de non-certification de la Clinique Durieux

Lors de la visite de certification de la Clinique Durieux et de son centre d'hémodialyse en septembre 2023, la Haute Autorité de Santé (HAS) a relevé plusieurs dysfonctionnements concernant :

- la sécurité du circuit du médicament,
- le respect des règles d'hygiène des mains dans la réalisation des soins
- l'engagement de la démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Ces éléments ont amené la HAS à prendre une décision de non-certification de l'établissement, publiée ce jour.

Cette décision s'accompagne d'un encouragement de la Clinique Durieux à mettre en œuvre des mesures correctives pour :

- maîtriser la prise en charge médicamenteuse
- maîtriser le risque infectieux (application des bonnes pratiques d'hygiène des mains et des précautions complémentaires)
- poursuivre l'acculturation et l'implication des professionnels dans la démarche qualité et sécurité des soins pour mettre en place collectivement des actions d'amélioration.

Une prochaine visite de la HAS est programmée en juin 2025. Elle permettra de réévaluer la certification de la clinique et de son centre d'hémodialyse.



L'ARS a pris note de la mise en œuvre par la Clinique Durieux des mesures correctives immédiates à la suite de la visite des experts-visiteurs de la HAS. Ceci permet de considérer que les risques pour les patients sont aujourd'hui mieux maîtrisés et que la situation présente ne justifie pas de mesure de suspension des autorisations d'exercice de la clinique.

L'ARS exige une mise à niveau immédiate de la Clinique Durieux, et mobilise un accompagnement régional

L'ARS La Réunion est en échange constant avec la Clinique Durieux afin que les mesures correctives soient poursuivies et s'inscrivent durablement dans la résolution des écarts constatés par la HAS.

A ce titre, l'ARS La Réunion attend impérativement de la Clinique Durieux la production sous 10 jours d'un plan d'action détaillé, répondant aux manquements constatés. Elle diligentera sous 2 mois une inspection au sein de la Clinique afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs de ce plan.

Parallèlement, l'ARS mobilisera les expertises régionales en matière de sécurité du médicament, d'hygiène hospitalière et de démarche d'amélioration de la sécurité et de la qualité des soins, pour accompagner la Clinique dans les efforts qu'elle a engagés pour un retour aux bonnes pratiques.

Qu'est-ce que la certification de la Haute Autorité de Santé ?

La certification des établissements de santé est une démarche conduite par la HAS qui concerne tous les établissements de santé, publics ou privés, quelle que soit leur taille ou activité. L'objectif est d'améliorer la qualité des prestations et soins au sein des hôpitaux et des cliniques.

La certification permet d'évaluer la qualité et la sécurité des soins dans les établissements, au regard de référentiels de bonnes pratiques.

Les visites de certification sont réalisées tous les quatre ans ; les décisions de certification, avec ou sans mention ou condition, ainsi que les décisions de non-certification sont rendues publiques.

Cette démarche est un gage de qualité et de sécurité des soins et permet aux patients d'exercer leur libre choix de l'établissement qui les prendra en charge.

[Plus d'informations sur le rapport de non-certification publié sur le site de la HAS \(cliquez\)](#)